

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 13 novembre 2012, affiché le 19 novembre 2012. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 7 novembre 2012, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD – Jacques FAVRE-BRUN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU (arrivé à 19 h 12)- Agnès PRUNIAUX - Thierry RÉBÉRÉ (arrivé à 19 h 20) - Marie-Rose RIZZO - Josy QUAGLIA
Étaient excusés	André PERRIN a donné pouvoir à Marianne DUBARE Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Raymond MATHIEU Françoise ROY
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Marie-Rose RIZZO Chantal DÉMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 15    Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2012 n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### Compte rendu de décisions n°6

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n° 2012-10 : portant avenant au contrat de maintenance de la machine à affranchir suite à de nouvelles normes européennes, sans modification du montant du contrat initial.

#### Décision modificative n°2 budget Commune

Suite à la commission généralisée du 22 octobre 2012, Jean-Claude GAILLARD confirme qu'un crédit supplémentaire de 20 000 € est inscrit en section de fonctionnement, équilibré par des recettes supplémentaires non attendues. Quant à l'investissement, les transferts de crédits n'engendrent pas de dépense supplémentaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la décision modificative telle que présentée.

#### Protection sociale complémentaire des agents communaux

Madame le Maire expose qu'au précédent conseil municipal, il avait été décidé de participer au financement de la couverture de prévoyance « garantie maintien de salaire » à raison de 50 % du montant payé par les agents. Il s'avère que cette participation doit être exprimée en euros. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **confirme à l'unanimité** la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents communaux et **fixe** la fourchette de participation par agent entre 5 et 19 € correspondant à la moitié des cotisations versées par les agents.

#### Marché d'acquisition d'un camion

Jacques FAVRE-BRUN tient à remercier les membres de la commission qui ont travaillé sur le dossier d'acquisition du camion. Il expose qu'une présentation de véhicules a eu lieu en mairie avant le lancement de l'appel d'offres du 10 août 2012. Le cahier des charges a été établi en fonction de ces démonstrations et en accord avec les agents du service technique. Quatre offres sont parvenues en mairie ne proposant que des véhicules de marques étrangères. La

commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 novembre 2012 et propose de retenir la société PHILIBERT dont l'offre la mieux disante s'élève à 64 883 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** ce choix et **autorise** Madame le Maire à signer le marché avec cette société.

#### **Avenant au marché de transport scolaire**

Madame le Maire expose qu'après quelques semaines de fonctionnement du transport scolaire, un changement de parcours s'est imposé pour éviter des allers et retours inutiles, notamment à l'école maternelle. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de mentionner les lieux de montée et descente de l'accompagnatrice. En conséquence, la Société Trans Jura Cars propose un avenant au marché initial du 31 juillet 2012 sans apporter d'augmentation de tarifs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** ces modifications et **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **Avenant au marché de restructuration des réseaux humides**

Madame le Maire retire cette question de l'ordre du jour.

#### **Convention relative à la demande d'aide au dispositif : desserte forestière**

Madame le Maire expose que la desserte forestière concerne des parcelles communales et des parcelles privées, inaccessibles pour l'instant. Une réunion a eu lieu avec les propriétaires concernées pour leur présenter le projet de desserte. Cette dépense a été inscrite au budget primitif de 2013 ainsi que la recette de 70 % correspondant à la Subvention sollicitée. Toutefois, les services de la Préfecture proposent à la Commune une convention de financement dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural Rhône-Alpes, avant toutes prises de décisions. Elle donne lecture de ladite convention qui fait apparaître le tableau de financement et confirme que cette opération ne se réalisera qu'à la condition du versement de l'intégralité des subventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve avec 16 voix Pour et 1 voix Contre** la convention et **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

#### **Participation au voyage à Paris des élèves de CM1 et CM2**

Cette année les élèves de CM1 et CM2 sont répartis sur trois classes suite au changement d'affectation de Madame MILLET. Les enseignants ont décidé de reconduire le voyage à Paris, mais une année sur deux, en faisant participer pour 2013 l'ensemble des enfants de CM1 et CM2, soit 60 élèves. Ils sollicitent la commune pour bénéficier d'une subvention de 6 000 €. Madame le Maire donne lecture du budget prévisionnel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de participer à ce projet pédagogique, **décide** de verser une subvention de 6 000 € et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2013.

#### **Participation aux voyages à Paris et Lyon des élèves du Collège Jean Rostand**

Par courrier du 26 octobre 2012, une enseignante du Collège Jean Rostand d'Arbent informe la Commune de Dortan qu'une nouvelle épreuve sur l'Histoire des Arts est inscrite au brevet des collèges. Elle envisage donc 2 projets de voyage à Paris et à Lyon sur le thème concerné et sollicite les collectivités territoriales pour des aides financières. Madame le Maire donne lecture du budget prévisionnel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de participer à ce projet pédagogique, **décide** de verser une subvention de 300 € et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2013.

#### **Demande d'achat ou de location des anciens locaux techniques**

Madame le Maire expose que les anciens locaux techniques situés près des terrains de tennis servent actuellement d'entrepôt pour du matériel appartenant à la mairie ainsi qu'à l'association Canoë Kayak. Il s'avère qu'un artisan souhaite louer ou acheter une partie de ces locaux pour entreposer des matériaux et qu'un particulier souhaite louer une autre partie du bâtiment pour un besoin personnel. Ces locaux sont situés sur une zone inondable, contiennent de l'amiante et ne sont pas vides. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne louer, ni vendre ces bâtiments dans l'immédiat et **décide** de faire établir des devis de démolition et de désamiantage avant de prendre une décision définitive sur ce dossier.

Par ailleurs, Madame le Maire expose que les anciens abattoirs pourraient faire l'objet d'une vente en faveur du même artisan. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de faire expertiser le bâtiment par le service des domaines avant de prendre une décision définitive sur ce dossier.

## Questions diverses

- 1) Le CCAS a retenu la date du 1<sup>er</sup> décembre 2012 pour fêter les 80 et 90 ans de nos anciens, ainsi que les anniversaires de mariage.
- 2) Une réunion du Comité Syndical du Haut Jura se déroulera à Dortan le 15 décembre 2012 à 9 h 30.
- 3) Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 décembre 2012 à 19 h en mairie.
- 4) Les agents communaux procèdent actuellement à la pose des illuminations pour les fêtes de fin d 'année, des sapins seront installés dans les différents hameaux.

La séance est levée à 20 h 25.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,  
Marie-Rose RIZZO

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.